

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 19 FEVRIER 2021

Le 19 Février 2021 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur THELLIER Jean-Jacques, Maire. Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Monsieur RIMAURO Jean et Monsieur KORBY Mehdi absents excusés. Est élue secrétaire : Madame CLEMENT Emilie

630: Points sur les travaux :

- Eglise :
 - Il faut un accès à l'eau et l'électricité. Veolia a été contacté pour le branchement eau.
 - Monsieur DEWERDT doit effectuer un nouveau planning avec des prévisions d'échéances financières.
 - La base de vie des entreprises intervenantes sera entre chez Louis Choain et Monsieur Delannoy. Un arrêté sera à prendre pour la pose de 3 bungalows.
 - Il faut débarrasser les chaises puis le chœur de l'église.
 - Un devis est à demander pour la restauration de la pièce du 1^{er} étage. Il sera également demandé à Vitraux Salmon un devis des autres vitraux. Le conseil municipal propose de baser la souscription de la Fondation du Patrimoine uniquement sur la réparation de ces vitraux.
 - Groupama refuse de nous assurer en dommage ouvrage, nous sommes en attente d'une réponse de la SMACL. Il est proposé de faire une demande auprès d'AXA
 - N'ayant pas eu la réponse de la Région concernant notre demande de subvention, Monsieur Coipel sera recontacté, ainsi que Madame Gerhbrandt Nathalie élue du Conseil Régional
 - Le dossier pour l'inscription au label « Village Patrimoine » est en réflexion, le Conseil Municipal attend que les travaux de l'église soient engagés avant de finaliser le dossier. Une association devra être créée pour porter l'opération.
 - Les travaux à l'entrée du cimetière sont en cours. Gosset doit poser la clôture et maçonner le mur, puis l'entreprise Duffroy procédera à la pose des pavés et à l'enrobé.
 - Elagages par l'entreprise Zanelli et curage du Fleurin par Balestra. Ces dépenses d'un montant de 5 638€ seront rattachées à la Peupleraie.
 - Sécurisation de la Rue Principale : Suite à la rencontre avec le département deux devis ont été demandés à l'entreprise Duffroy :
 - Double écluse : 11 700€HT
 - Chaucidou de l'église en direction de Savy : 8 800€HT
- Le conseil demande également à chiffrer la mise en place de coussin berlinois béton ou enrobé (éligible aux amendes de police).

631 : Emprunt pour les travaux de restauration de l'église

Lors d'une précédente réunion, il avait été convenu de contacter les agences bancaires afin d'obtenir des propositions de Prêts pour régler une partie de ces travaux. Monsieur le Maire expose donc les propositions reçues et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition du Crédit Agricole Nord de France :
400 000€, remboursement en 25 ans, taux fixe 0.93%
Les frais de dossier seront de 800.00€
- Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Prêt et tout autre document nécessaire.

632 : Demande subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.

Monsieur le Maire propose de demander le soutien financier de la Sauvegarde de l'Art Français dans le cadre des travaux de restauration de l'église.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Sauvegarde de l'Art Français. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

633 : Demande subvention au titre des OSMOC

Monsieur le Maire après présentation des devis d'aménagement de sécurisation de la Rue Principale, propose de solliciter le Département au titre des OSMOC.

Après délibération le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département au titre des OSMOC pour les travaux d'aménagement de sécurisation de la Rue Principale.

634 : Vote des taux d'imposition taxes locales

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de maintenir les taux pour l'année 2021 :

Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI	14,77 %
Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	46,99 %

635 : Divers

- L'achat d'un véhicule utilitaire pour l'employé communal est estimé à environ 6 000€